

Image not found or type unknown



Cautionnaire de prêts d'une entreprise

Par **lompol**, le **15/03/2017** à **16:59**

Bonjour, j'ai fait un crédit au nom de mon entreprise pour du matériel ou je me suis porté caution, à la liquidation la banque m'a réclamé cette somme, et continue aujourd'hui. cela fait bientôt 2 ans que je ne paie pas car nous ne pouvons pas. y a-t-il un recours ou quel droit avons nous, car aucun recours en justice n'a été lancé par la banque merci

Par **morobar**, le **15/03/2017** à **18:38**

Bonsoir, n'a part une procédure de surendettement, il n'y a guère de recours. La prescription est de 10 ans.